

**DELIBERATION DE LA COMMISSION RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS**

Délibération n° 2023-003 CR du 10 janvier 2023

**[Délibération] Proposition des membres du Comité à l'Intégrité scientifique et à la
Déontologie de la Recherche (CIDR)**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'Éducation

Vu les statuts de l'université d'Orléans

• **Exposé de l'avis :**

Proposition pour la composition du CIDR :

- Droit, économie, gestion : Madame Nathalie DION, maître de conférences en droit (CRJP)
- Lettres, langues et sciences humaines : Monsieur Philippe HAUGEARD, professeur en langue et littérature françaises (POLEN)
- Sciences théoriques : Monsieur Jérôme DURAND-LOSE, professeur en informatique (LIFO)
- Sciences expérimentales : Madame Caroline WEST, professeur en chimie analytique (ICOA)

Effectif Statutaire :	40
Membres en exercice :	34

Quorum :	17
Membres présents :	20
Membres représentés :	5
Total :	25

Décompte des votes :

Absentions :	0
Votants :	25
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	25
Pour :	25
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 27/03/2024

La Présidente du Conseil Académique


Caroline ANDREAZZA

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.